

4. PERSONNE QUI EFFECTUE L'INSCRIPTION

Qualité : Madame Monsieur

Prénom :

Nom :

Email :

Téléphone :

Lien avec la personne concernée :

5. Fiche contact professionnels

SERVICE À DOMICILE / INFIRMIER(E)

Nom de l'association :

Téléphone : Nom infirmier(e) :

Jour(s) d'intervention: L Ma Me J V S D

SERVICE OBLIGATAIRE (Tuteur – Curateur – Mandataire)

Nom ou organisme :

Téléphone :

MEDECIN TRAITANT

Nom médecin :

Téléphone :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies et m'engage à signaler toute modification aux services municipaux.

Fait à, le

Signature :

Protection des données personnelles

Les informations recueillies dans ce formulaire sont utilisées par le CCAS de Seclin pour la gestion du registre communal des personnes vulnérables, dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence (art. L121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles).

Elles sont destinées uniquement aux services habilités à intervenir en cas d'alerte. Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, vous pouvez accéder à vos données, les rectifier ou demander leur suppression.

Pour exercer vos droits, contactez le CCAS de Seclin. En cas de litige, vous pouvez saisir CNIL.

Demande à adresser au :

CCAS de Seclin



IPNS – Ville de Seclin – Ne pas jeter sur la voie publique

Registre des personnes vulnérables



Qu'est-ce que le registre des personnes vulnérables ?

En cas de risques exceptionnels, de dispositifs d'alerte (plan canicule, crise sanitaire, plan grand froid, ...) ou de situation d'isolement, ce registre permet au CCAS d'assurer un suivi des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap en les contactant régulièrement pour offrir une écoute, s'assurer que tout va bien et déclencher une intervention ciblée des services municipaux ou des partenaires, si nécessaire.

A qui s'adresse-t-il ?

- Les personnes isolées de 65 ans et plus, résidant à domicile,
- Les personnes de 60 et plus, reconnues inaptées au travail, résidant à domicile,
- Les personnes en situation de handicap, percevant l'AAH, l'ACTP, bénéficiant de la carte d'invalidité, d'une reconnaissance de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité et résidant à domicile

Comment s'inscrire ?

La démarche d'inscription est volontaire et facultative.

En contactant le CCAS au **03.20.62.91.14** ou en vous rendant directement au service action sociale, **9 rue Jean Jaurès**.

Les agents définiront avec vous la fréquence des appels, en fonction de votre situation et de vos besoins.

Un tiers (voisin, famille, médecin...) peut effectuer la demande d'inscription mais l'accord de l'intéressé est indispensable.

Formulaire d'inscription au registre des personnes vulnérables

1. PERSONNE À INSCRIRE SUR LE REGISTRE

Qualité : Madame Monsieur

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code postal : 59113 Ville : SECLIN

Date de naissance :

Téléphone :

Vivez-vous seul(e) ? OUI NON

Bénéficiez-vous de : • Portage de repas OUI NON
• Télé alarme OUI NON

2. RESPONSABLE LÉGAL (ÉVENTUEL)

Qualité : Madame Monsieur

Prénom.....

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville.....

Téléphone :

3. PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Qualité : Madame Monsieur

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Lien avec la personne concernée :

